

Avez-vous validé votre Crédit Impôt Recherche ?

17 Juin 2011





Sommaire

- ✓ Qu'est-ce qu'un projet de R&D éligible ?

- ✓ Loi de finances 2011
 - Calcul du CIR
 - Point sur le statut « Jeune Entreprise Innovante »

- ✓ Questions / Réponses

Qu'est-ce qu'un projet de R&D éligible?





Les entreprises concernées

- ✓ Entreprises industrielles, commerciales et agricoles soumises à l'IR, ou à l'IS
- ✓ Relevant du régime du bénéfice réel (normal ou simplifié), de plein droit ou sur option
- ✓ Associations loi de 1901 qui exercent une activité lucrative (soumises à l'IS)



Un projet de R&D pour le Ministère de la Recherche

- ✓ Un projet ayant un caractère de **recherche fondamentale** : analyse des propriétés, des structures de phénomènes physiques et naturels
- ✓ Un projet de **recherche appliquée** : vise à discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale
- ✓ Un projet de **développement expérimental** effectué au moyen de prototypes ou d'une installation pilote



Critères d'éligibilité (Ministère Recherche)

« Pour être éligible, la création ou l'amélioration d'un produit, d'un procédé, d'un process, d'un programme doit présenter une **originalité** ou une **amélioration substantielle** ne résultant pas d'une simple utilisation de l'état des techniques existantes »



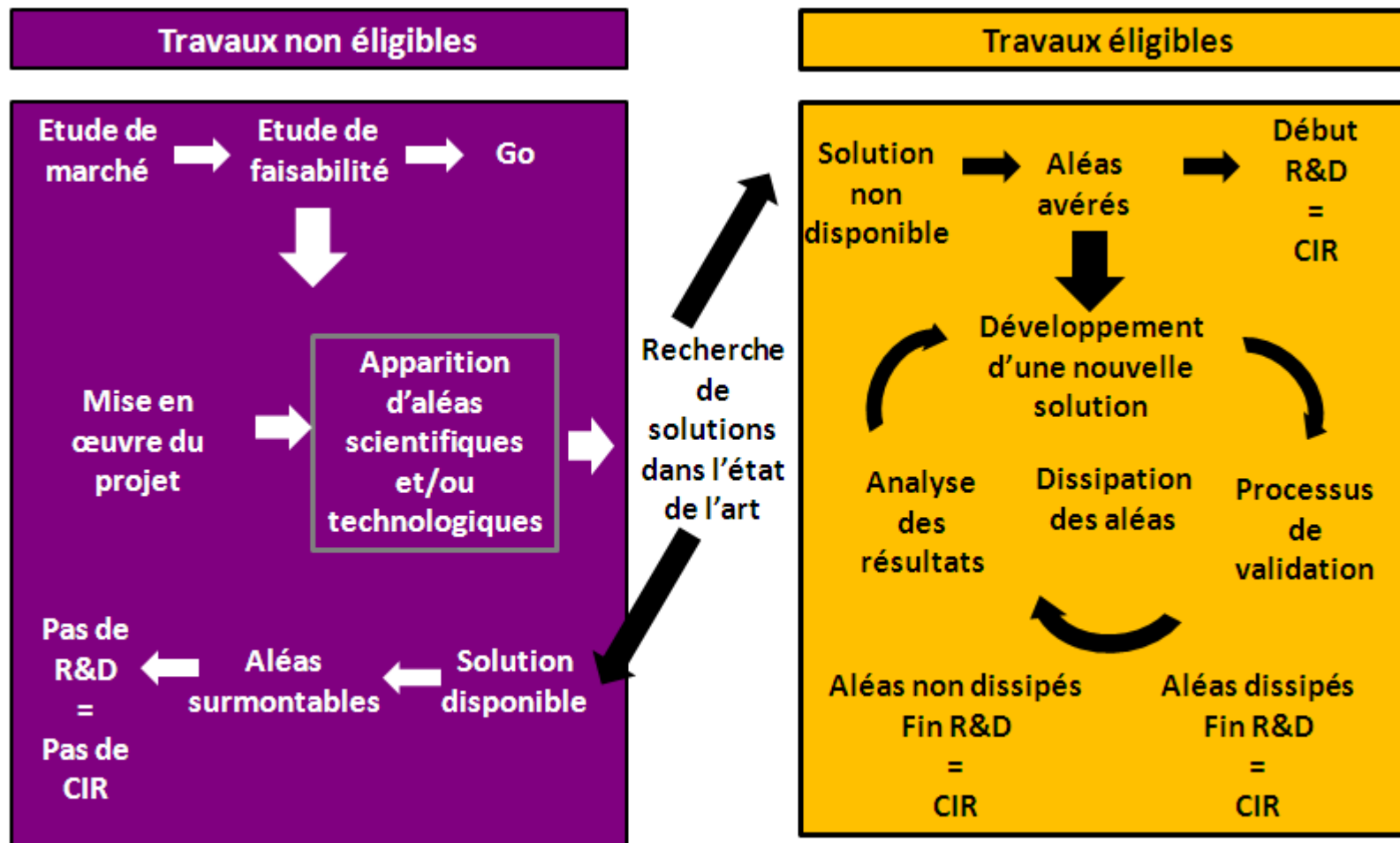
Eligibilité des travaux

Un **projet R&D** consiste en un ensemble d'activités nécessaires pour **tenter** de :

- ✓ Surmonter l'**incertitude** scientifique ou technologique (constatée après un état de l'art bien établi et après avoir utilisé et exploité toutes les connaissances disponibles),
- ✓ qui est mené au moyen d'une **investigation systématique** par voie d'expérimentation ou d'analyse (**démarche scientifique**) ,
- ✓ effectué par **des personnes qualifiées**,
- ✓ et qui procure un **avancement** scientifique ou technologique (**accroissement de connaissances**).



R&D éligible





Ne pas confondre

- ✓ **La recherche et le développement expérimental**

englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances pour de nouvelles applications.

- ✓ **L'innovation**

est l'ensemble des moyens de différenciation technologiques, méthodologiques ou créatifs, qui permet de développer de nouveaux services, procédés ou produits concurrentiels sur des marchés solvables.

« La recherche transforme l'argent en connaissance tandis que l'innovation transforme la connaissance en argent »

Calcul du CIR Loi de finances 2011





Dépenses éligibles

| Dépenses éligibles | Règles applicables au CIR 2011 (LF 2011) |
|---|---|
| Dépenses de personnel | Rémunération brute des salariés impliqués dans les travaux de R&D au prorata du temps consacré à la R&D |
| Dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel) | Forfait : 50% des dépenses de personnel éligibles |
| Dotations aux amortissements | Dotations des amortissements du matériel utilisé au cours des opérations de R&D. En cas d'utilisation mixte (R&D, production) un prorata R&D est appliqué. |
| Dépenses de fonctionnement (dotations aux amortissements) | Forfait : 75% des dotations éligibles |
| Sous-traitance auprès d'organismes privés | Montant HT des factures éligibles au crédit impôt recherche émises par des sociétés agréées par le MESR. Dépenses de sous-traitance limitées à 3X le montant des dépenses internes |
| Sous-traitance auprès d'organismes publics | Montant HT des factures éligibles valorisé pour le double du montant |
| Dépenses de veille technologique | Limité à 60K€ |
| Dépenses liées aux brevets | Dépôt , Extension, Entretien et Défense |
| Subventions | Déductions des subventions et avances remboursables encaissées au cours de l'année civile |



Détermination du CIR

| Calcul du CIR | Règles applicables au CIR 2011 (LF 2011) |
|---|--|
| Taux de droit commun | 30% jusqu'à 100M€ 5% au-delà de 100M€ |
| Taux majorés – primo déclarant | 40% la première année 35% la deuxième année |
| Conditions d'obtention des taux majorés | <p>La société ne doit pas avoir opté pour le CIR au titre des 5 dernières années et ne pas avoir de lien de dépendance avec une entreprise ayant bénéficiée du CIR au titre des 5 dernières années</p> <p>Le capital de l'entreprise ne doit pas être détenu à plus de 25% par un associé détenant ou ayant détenu au moins 25% du capital d'une autre société ayant optée pour le CIR au cours des 5 dernières années</p> |



La déclaration

- ✓ Période de référence pour le calcul du CIR : Année civile
- ✓ Obligations déclaratives :

Le Cerfa n°2069A (CIR) doit être envoyé avec le relevé de liquidation d'IS au plus tard le 15/04 pour les clôtures au 31/12.

Les entreprises de moins de 2 ans doivent fournir, à l'appui de leur demande de remboursement, les pièces justificatives attestant de la réalité des dépenses de R&D effectuées.



Remboursement du CIR

| Utilisation de la créance de CIR | Règles applicables au CIR 2011 (LF 2011) |
|----------------------------------|--|
| Entreprise redevable de l'IS | Le CIR est utilisé en priorité pour payer l'impôt sociétés |
| Entreprise non redevable de l'IS | Les créances de CIR sont remboursables immédiatement aux entreprises nouvelles, aux entreprises bénéficiant du statut Jeune Entreprise Innovante et aux entreprises en difficultés |
| | Les créances de CIR sont remboursables aux entreprises respectant la définition des PME au sens communautaire |

Définition PME au sens de l'Union Européenne:

- ✓ Moins de 250 employés
- ✓ Un CA < 50 M€
- ✓ Un total bilan < 43 M€

JEI
Loi de finances 2011





Rappel des critères d'éligibilité

- ✓ Être une PME (au sens européen)
- ✓ Avoir moins de 8 ans
- ✓ Être réellement nouvelle
- ✓ Détention du capital à 50 % au moins par des personnes physiques
- ✓ R&D doit représenter 15 % des charges de l'entreprise



Les aménagements du statut JEI

Avantages Fiscaux et Sociaux

| Avantages attachés au statut JEI | Règles applicables à compter de 2011 (LFSS 2011) |
|---|--|
| <p>Exonération d'IS</p> | <p>Exonération à 100% pour les trois premiers exercices bénéficiaires et 50% pour les deux suivants</p> |
| <p>Exonérations des cotisations sociales patronales obligatoires</p> | <p>Exonérations de 100% les trois premières années, des cotisations patronales sur les salaires du personnel R&D, des juristes et gestionnaires de projet . Les avantages sociaux sont dégressifs dès la 4ème année, à 75 % pour commencer, puis à 50%, 30% et jusqu'à 10% au bout de 7 ans</p> <p>Double plafonnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des exonérations de cotisations patronales aux salaires inférieurs ou équivalents à 4.5 fois le SMIC - Plafond global fixé à 3X le plafond de la sécurité sociale |

Questions Réponses

SUBVENTIUM Paris 01 42 49 76 76

Denis Allard dallard@subventium.com

Directeur du Développement

Sophie Arnoux sarnoux@subventium.com

Responsable Partenariats

